



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

États-Unis

Question écrite n° 82226

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les conditions d'entrée sur le territoire américain de nos compatriotes expatriés. De nombreux Français qui travaillent et vivent aux États-Unis de manière stable, effectuent plusieurs aller-retour France-États-Unis d'Amérique par an et sont confrontés aux interminables attentes pour passer l'immigration. Il existe toutefois une possibilité pour passer beaucoup plus vite, obtenir le « global entry », qui n'est accordé qu'aux citoyens américains et à ceux disposant de la carte verte. Il apparaît néanmoins que ce dispositif a été étendu aux citoyens anglais et allemands. Dans sa réponse du 17 février 2015, à la question numéro 68 309 du 4 novembre 2014, le Gouvernement indique que l'examen des questions juridiques liées à la conclusion d'un accord avec les Américains se poursuit. Dans cette réponse il précise également que de nombreuses questions restent encore à examiner, notamment celles du financement du projet et de la nature de l'acte que la France et les États-Unis devront signer pour formaliser leur accord et son expérimentation, il est encore prématuré d'envisager un calendrier de lancement du projet. Il lui demande de lui indiquer si ce processus a connu des avancées depuis le mois de février 2015.

Texte de la réponse

La France poursuit les discussions avec les États-Unis sur une participation au programme "global entry" qui vise à faciliter le passage des frontières américaines aux ressortissants de certains pays. L'adoption par le congrès américain le 18 décembre 2015 de la nouvelle loi sur l'immigration et la réforme du programme d'exemption de visa ("visa waiver program") ont conduit à une intensification des échanges bilatéraux sur les problématiques liées aux visas. Dans un contexte sécuritaire renforcé, la mise en œuvre du dispositif "global entry" nécessite des discussions approfondies quant aux modalités de cette participation. Ce dossier mobilise la plus grande attention du gouvernement français afin de parvenir à terme à un accord adapté avec les autorités américaines.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82226

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4651

Réponse publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2179